

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 26/05/2025  
Mise en ligne sur le site internet le  
26/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2025.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

**Excusés** : Mme GIRALDO Ludivine, MM : COLIN Pascal, MILLET Jean-Luc

**A été nommé secrétaire** : Mme THOMAS Valérie

## D25\_015 – Modification des statuts du SMERSE

**Monsieur le maire** informe le conseil municipal de la décision du comité syndical du SMERSE le 25 mars 2025

- De préciser ses compétences obligatoires et en introduisant des compétences optionnelles
- De rétablir le périmètre du SMERSE tel qu'il était avant le retrait de la commune de Baugy pour les anciennes communes de Saligny-le-Vif et Laverdines du SMAEP de Nérondes ; la commune de Baugy devient membre du SMERSE pour la totalité de son territoire
- De définir les conditions de représentation des communautés de communes devenues membres du SMERSE en représentation substitution après la prise de compétence eau

Monsieur le maire indique qu'il convient d'émettre un avis sur chacune de ces 3 décisions.

Le projet de modification de statut est en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCAPTE** la modification des compétences obligatoires et l'introduction de compétences optionnelles.
- **ACCAPTE** le rétablissement des territoires des anciennes communes de Saligny le vif et Laverdines au sein du périmètre du SMERSE dont ces communes étaient membres via le SMAEP de Nérondes avant la création de la commune nouvelle de Baugy sachant que la commune de Baugy est membre du SMERSE depuis l'origine.
- **ACCAPTE** le mode de représentation des communautés de communes en représentation substitution à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à compter du prochain mandat des conseillers municipaux.
- **ACCAPTE** le maintien de 4 délégués pour la communauté de communes Terres du Haut Berry à titre transitoire jusqu'au renouvellement des membres du conseil syndical.
- **ACCAPTE** les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération intégrant ces modifications.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/05/2025  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THOMAS Valérie

